



Société

La commune : c'est nous... Bien y vivre est l'affaire de tous !

Une expérience originale s'est développée à Saffré, commune de quelque 3 200 habitants en Loire-Atlantique. À l'initiative du Conseil municipal et d'un groupe d'agriculteurs de la commune, une réflexion s'est engagée autour du thème : « Bien vivre ensemble à Saffré ». Animé par la Chambre d'agriculture, un groupe de conseillers municipaux, d'agriculteurs, d'artisans-commerçants, de nouveaux habitants, de responsables d'association, s'est réuni à plusieurs reprises pour échanger sur ce « bien vivre ensemble ».

Quatre thèmes se sont dégagés :

- ◆ Accueil, communication, convivialité.
- ◆ Comportements et respect mutuel.
- ◆ Cadre de vie et gestion de l'espace.
- ◆ Dynamisme local et service à la population.

Un questionnaire diffusé à tous les habitants a alors permis d'associer toute la population à la démarche. Un dépliant, relativement sobre, reprend les principales idées et sensibilisera chacun pour éviter tout ce qui peut être source de désagréments, voire de conflits (par exemple les aboiements des chiens laissés seuls). Le dépliant incite chacun à se rendre des services, à se préoccuper des personnes isolées, à réduire sa vitesse dans les villages et dans le bourg, à garder l'habitude de saluer celui qu'il croise... Autant de petits gestes au quotidien pour... bien vivre ensemble !



La pensée hebdomadaire

« Jusqu'à quand va-t-on entretenir l'illusion que l'on répond fondamentalement aux problèmes de délinquance en ajoutant des lignes dans le code pénal ? Ce dernier a été modifié à plus de quarante reprises depuis 2002. Les problèmes, eux, sont toujours là. Il faudra bien un jour admettre qu'à force de prétendre que les explications sont des excuses, on nous interdit de penser, on nous rend aveugles sur la société et on nous entraîne dans une impasse collective. Il serait urgent de revenir à l'analyse des causes de la délinquance »...

Entretien avec Laurent Mucchielli, sociologue, directeur de recherches au CNRS, *Le Monde* du 25 mars 2009.

Administration

Réforme de l'État dans le département : ce qui va se passer en 2009

Au 1^{er} janvier 2010, les services de l'État en Mayenne s'articuleront autour de deux « directions départementales interministérielles » (DDI). Dans une circulaire datée du 31 décembre 2008 et diffusée aux préfets de région et de département, le Premier ministre insiste sur le caractère interministériel de ces nouvelles directions départementales, lequel « constitue l'une des innovations majeures de la réforme ».

Durant l'année 2009, annonce le Premier ministre, les préfets de région vont ajuster les macro-organigrammes départementaux. Les préfets de département lanceront ensuite les appels à candidatures pour le choix des préfigurateurs des futures DDI. Le Premier ministre procédera à leur nomination au vu

des propositions faites par les préfets de département. Une procédure similaire sera utilisée pour la nomination des directeurs départementaux en titre. Elle sera engagée à la fin de l'année 2009.

Il reviendra à chacun des préfigurateurs de constituer, sur la base d'une lettre de mission du préfet, une équipe des principaux responsables de services appelés à former chaque nouvelle DDI, en associant « de manière appropriée » les divers niveaux hiérarchiques de ces services. « Ce travail collectif est essentiel, conclut François Fillon, à la réussite de la transformation qui touche, non seulement, aux compétences et au personnel mais, aussi, aux conditions matérielles de travail ».

A vos agendas

Le 31 mars, à Mayenne, de nouveaux âges de la vie ?

Le mardi 31 mars, à 20h30, à la salle de spectacle du Centre hospitalier du Nord-Mayenne, à Mayenne, l'association Regards cliniques organise une conférence-débat avec Pierre-Henri Tavoillot, directeur-adjoint de l'UFR de philosophie et sociologie à l'université Paris Sorbonne (Paris-IV), sur le thème : « De nouveaux âges de la vie ? »

« En matière d'âge, nous vivons une époque bien étrange. Les parents, qui souhaitent que leur progéniture soit " en avance sur son âge ", sont les premiers à vouloir être, pour ce qui les concerne, en retard sur le leur. L'impatience avec laquelle l'enfant attend son anniversaire n'a d'égal que l'effroi avec lequel l'adulte voit arriver le sien. Dans l'univers professionnel, les " ressources humaines " ne connaissent que deux catégories – junior et senior – comme si l'on était toujours soit encore trop jeune soit déjà trop vieux pour travailler. Dans la Cité, mêmes bizarreries : en 1974 fut

votée la majorité à 18 ans, au moment où la jeunesse s'éternisant, on avait cessé d'être adulte à cet âge ; en 1982, ce fut la retraite à 60 ans, alors même que la vieillesse avait bien reculé. On pourrait multiplier les indices de cette grande confusion des âges. L'impératif de notre temps serait-il qu'à tout âge il ne faut surtout pas faire son âge ? Avant de décréter la disparition des étapes jadis claires et intangibles sur le chemin de l'existence, il faut regarder les choses d'un peu plus près. Sans doute, la logique de l'" épanouissement permanent " s'est-elle substituée à celle de l'" accomplissement ", mais on aurait tort pour autant de penser que toute scansion de l'existence serait désormais devenue obsolète ».

Tarif : 8 euros pour les non-adhérents ; demi-tarif pour les étudiants et chômeurs ; gratuit pour les adhérents.